

# Charte de l'Association Audoise Sociale et Médicale

## DES VALEURS HUMANISTES

L'A.S.M. place la personne prise en charge  
au centre de ses préoccupations  
en la reconnaissant dans la plénitude de ses droits par :

- ▶ Le respect de sa dignité, de son intégrité, de son intimité, de sa vie privée, de sa sécurité ;
- ▶ La définition d'un projet individuel de prise en charge clair, compréhensible et adapté à l'évolution de son état ;
- ▶ La codification des modalités d'accès à l'information de l'utilisateur ;
- ▶ La garantie de la confidentialité des informations concernant, l'utilisateur et son entourage ;
- ▶ La garantie d'une prestation conforme aux données de la science et contribuant aux soins, sa réadaptation, sa réinsertion dans des conditions de vie normale, avec les mesures d'accompagnement et de suivi nécessaires ;
- ▶ La mise en place de la participation des usagers à la vie de l'établissement ou du service par la création et l'animation de lieux d'expression et d'écoute.

## UNE RESPONSABILISATION DES ACTEURS

L'A.S.M. s'attache à ce que tous les acteurs de la prestation  
(usager, professionnel) soient responsables et partie prenante :

- En plaçant la personne prise en charge au cœur du dispositif ;
- En œuvrant en qualité de sociétaires et d'administrateurs bénévoles pour en être les garants ;
- En s'engageant réciproquement dans une démarche partenariale individualisée constitutive d'un contrat d'hospitalisation ou d'un contrat de séjour ;
- En recherchant, à tous les niveaux, l'excellence dans une organisation adaptée à ses missions ;
- En promouvant une politique de transparence et de solidarité fondée sur une réflexion éthique, le respect des exigences liées à chaque catégorie d'établissements ou de services, une politique sociale dynamique et maîtrisée ;
- En assurant une prestation dispensée par des professionnels formés et responsables.

## UN IMPERATIF DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DE LA PRESTATION

L'ASM affirme ses valeurs humanistes et de responsabilités,  
notamment au niveau de la prise en charge de l'utilisateur qui repose :

- Sur une prise en charge individuelle fondée sur un projet global personnalisé et cohérent avec le projet d'établissement ou de service ;
- Sur des critères, de bonnes pratiques professionnelles et d'organisation des soins ou de la prestation, assurant la traçabilité des actions conduites et leur suivi ;
- Sur un dispositif d'évaluation et d'analyse de l'activité de l'établissement ou du service soucieux de la qualité et de l'efficacité de la prestation rendue ; en particulier en développant ses capacités d'auto-évaluation pour aborder dans les meilleures conditions les évaluations externes obligatoires ;
- Sur une démarche qualité prenant en compte toutes les composantes de la prestation rendue alliant qualité, sécurité et maîtrise du coût ;
- Sur une bonne traçabilité et lisibilité de l'élaboration et du suivi de la prestation (quantitativement et qualitativement) et la capacité d'en rendre compte à l'utilisateur comme aux pouvoirs publics ;
- Sur la volonté de s'affirmer et d'être reconnue comme "pôle de référence" voire "d'excellence" de la prestation rendue.